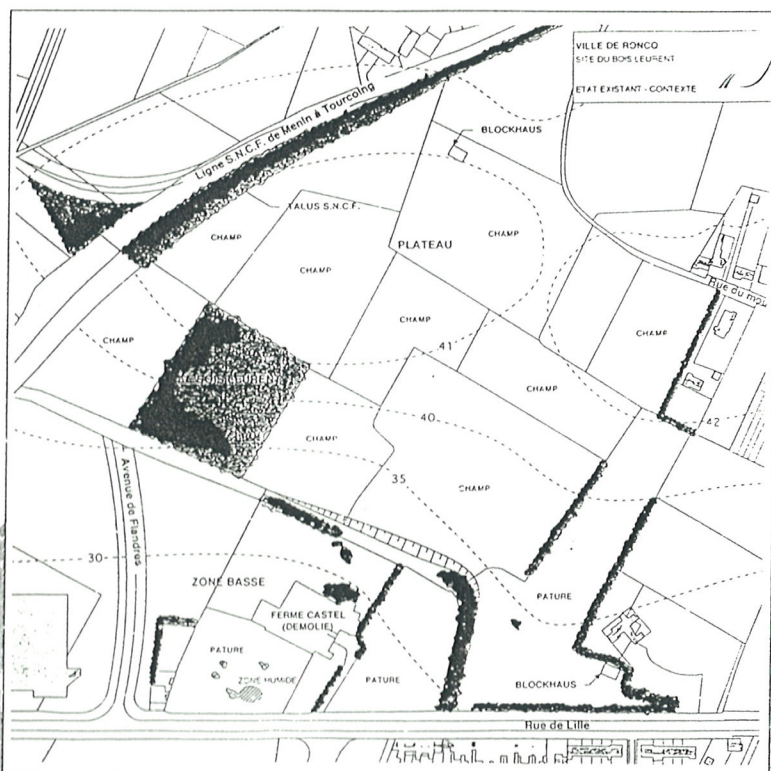


# COMMUNE DE RONCQ

## Canton de Tourcoing Nord



**... Aménagement du Bois Leurent...**

Marché de définition

Juillet 1997



## **PREAMBULE**

La Ville de Roncq engagée dans un processus de projet d'aménagement pour le secteur du « BOIS LEURENT » a recherché le conseil du CAUE du Nord pour la mise en oeuvre d'un marché de définition.

Le présent document représente le cahier des charges de cette consultation.

Il réunit :

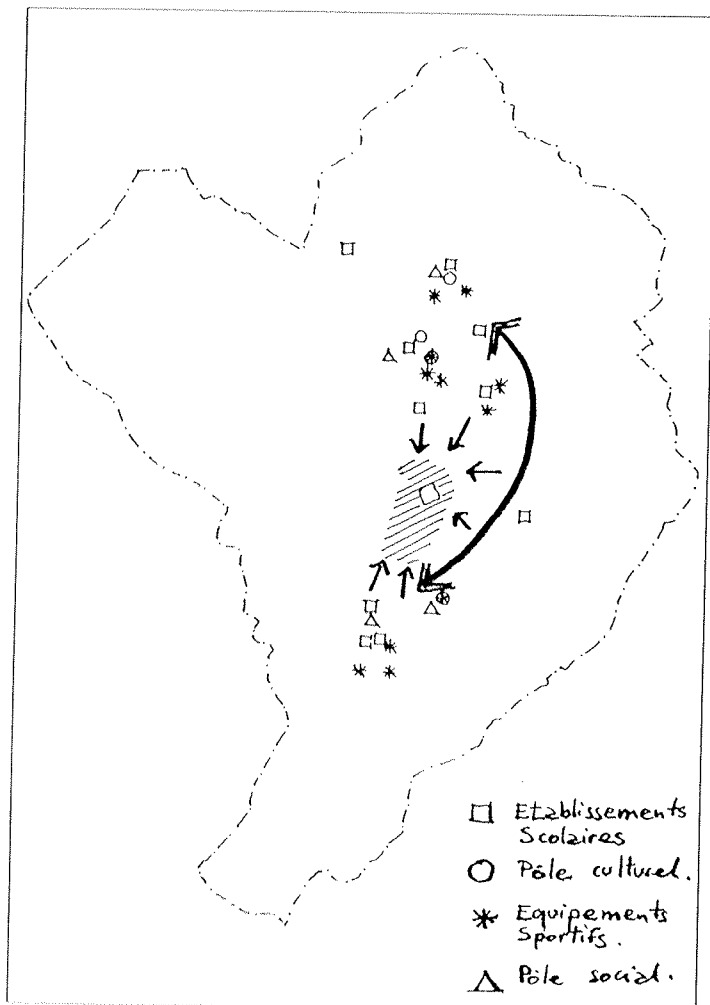
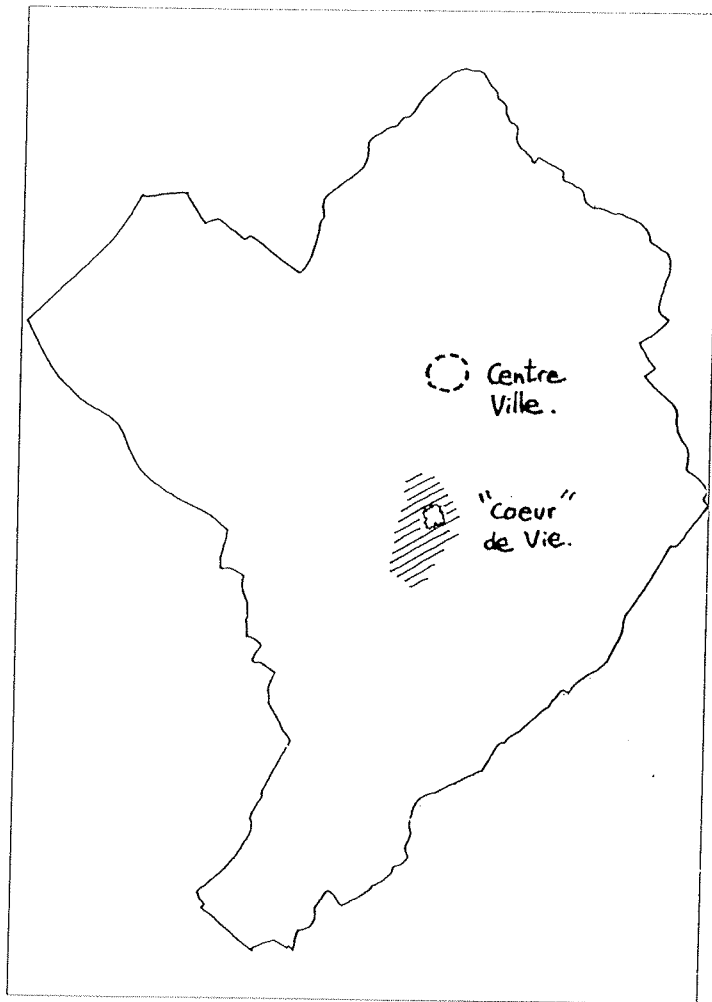
- 1) L'analyse du CAUE concernant le seuil de cohérence auquel s'établira le projet.
- 2) Les données fournies par les Services de la Ville pour chacun des axes de programmation
- 3) L'objectif, le contenu et les modalités du marché de définition



I - ANALYSE DU C.A.U.E.



1  
2  
3  
4  
5  
6  
7  
8  
9  
10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30  
31  
32  
33  
34  
35  
36  
37  
38  
39  
40  
41  
42  
43  
44  
45  
46  
47  
48  
49  
50  
51  
52  
53  
54  
55  
56  
57  
58  
59  
60  
61  
62  
63  
64  
65  
66  
67  
68  
69  
70  
71  
72  
73  
74  
75  
76  
77  
78  
79  
80  
81  
82  
83  
84  
85  
86  
87  
88  
89  
90  
91  
92  
93  
94  
95  
96  
97  
98  
99  
100





## → **Présentation générale :**

La Commune de Roncq a, depuis plusieurs années, maîtrisé les terrains dits « du bois Leurent » qui articulent la structure du territoire de la Ville.

Lieu géographiquement central du territoire communal, ces terrains sont aussi lieu de contact avec les différents quartiers de la Ville. Par leur topographie, ils ont vocation à être lieu de convergence et de rencontre.

Ces terrains représentent actuellement une « temporisation » entre les structures bâties. C'est ce de fait un lieu révélateur des différentes composantes du site de la commune et de ses structures urbaines.

Les années ont préservé ce lieu de toute occupation permettant au fil du temps de mener différentes prospectives : hier, sur les thèmes de zone d'activité, de réalisation d'un nouveau centre ville, aujourd'hui réflexion autour d'un lieu de détente, de rencontre et d'échanges.

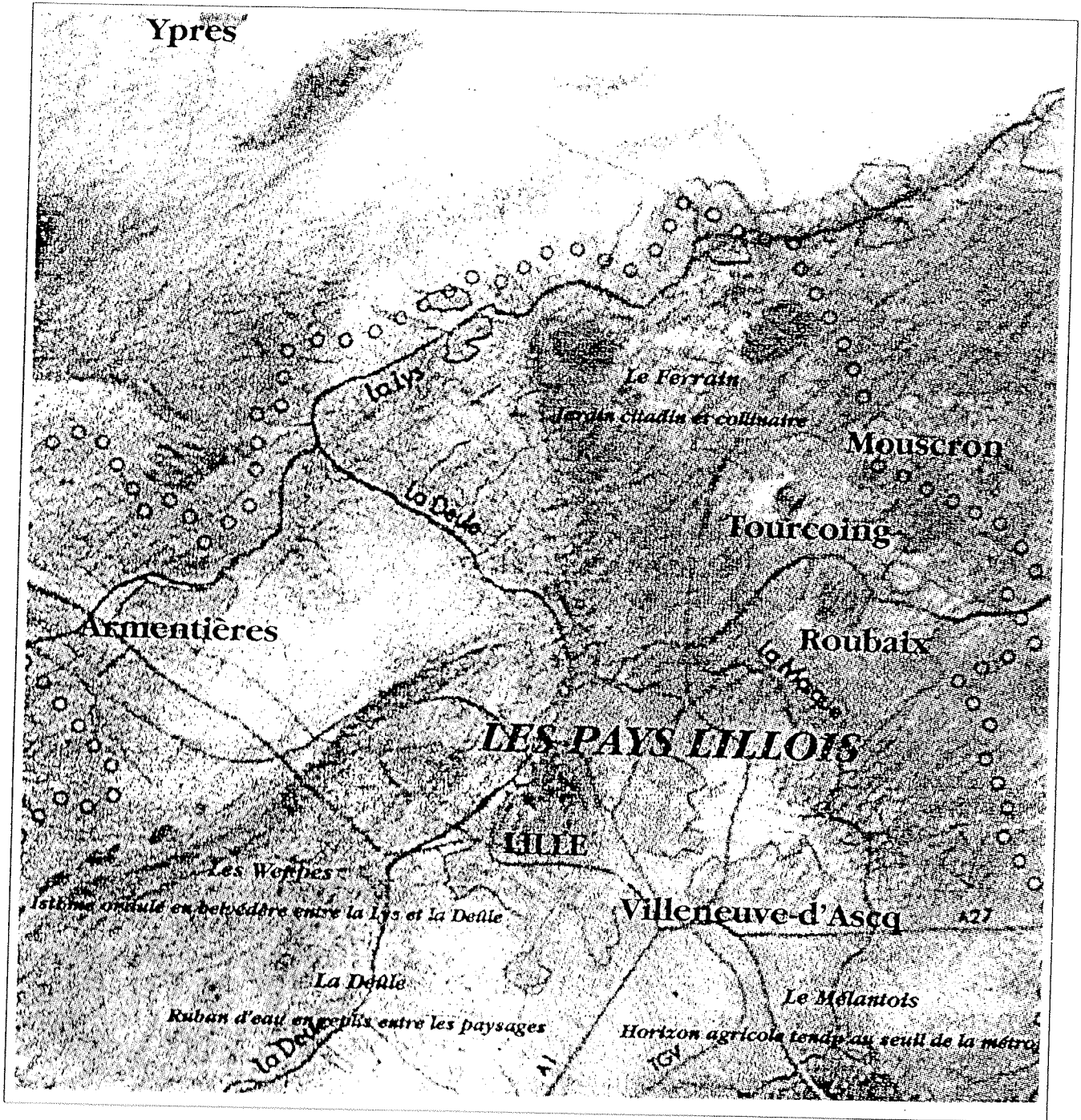
La Municipalité cherche depuis plusieurs années à situer un centre peut être aussi « un coeur de vie à la commune ». Les terrains du bois Leurent ont eu un moment cette orientation pour devenir espace public, la place qui semble manquer à la commune.

Les décisions sont désormais prises à ce sujet, la place sera sur le bourg, sur la butte qui domine la commune, au centre historique de Roncq. Le bois Leurent reste libre à tout autre projet de valorisation. Il garde cependant son potentiel de coeur de vie orienté sur le thème de la rencontre, de la détente et des loisirs que souhaite entreprendre la Municipalité !. Le projet est complexe, il est multiple, il est de fait, articulation des pratiques et de l'organisation de la commune.

L'enjeu que représente une intervention sur le site du bois Leurent sera donc fondamental pour l'usage et l'image de la commune. L'orientation retenue générera un mode de relation et révélera l'identité de la commune. C'est bien la constitution d'un espace lié à un mode de vie qu'il s'agit de réaliser.

C'est pourquoi la municipalité soucieuse d'obtenir les meilleures conditions de décision souhaite appréhender les modalités de prise en charge de l'aménagement de ces terrains et des programmes qui pourront s'y développer. C'est l'objet de la procédure retenue du marché de définition qui doit permettre la meilleure maîtrise des choix.

Carte des paysages



Extrait de la carte des paysages Conseil Général - CAUE

## PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT DU FERRAIN

### ■ Entité paysagère du Ferrain

Le Ferrain, terre d'argile et de sable, constitue la formation géologique tertiaire sur laquelle s'est étendue toute la partie nord et est de la métropole Lille-Roubaix-Tourcoing. C'est l'entité paysagère appartenant aux pays lillois qui voue la plus grande proportion de son territoire à l'urbanisation.

Autour de la ville, les terrains vallonnés et fertiles se sont peu à peu transformés en "campagnes urbanisées" jouant un rôle essentiel dans la transition entre monde rural et monde urbain.

Il est frappant de constater à quel point ce pays, confronté à une multitude de facteurs géographiques, économiques ou historiques divers, s'est façonné pour offrir des facettes paysagères étrangement contrastées.

A l'ouest, c'est une large zone limitée par la Deûle aval et par le lit de la Lys entre Deulémont et Halluin.

Ici c'est un territoire relativement vallonné, humidifié par nombre de petits affluents de la Deûle et de la Lys, mais bien drainé par les pentes. Les terres riches y ont favorisé une agriculture variée faite de maraîchage, de cultures de céréales, ou de prairies pacagées. Les grosses fermes encore en place trouvent un regain d'activité grâce à la vente directe de produits volaillers et laitiers, et grâce au système de récolte individuelle sur place - fruits, légumes.

Quelques gros villages se sont installés sur les hauteurs - Linselles, Roncq - mais l'essentiel du tissu urbanisé est constitué de censes et de hameaux regroupant quelques maisons, reliés entre eux par un maillage fin de routes et de chemins d'exploitation.

Seuls les lotissements investissant les franges ouest de l'agglomération lilloise perturbent, par leurs masses compactes,

les vues ouvertes sur cette campagne verdoyante.

Sur le versant nord-est de la métropole, le Ferrain ne s'exprime plus que par bribes. Entre Tourcoing et Wattrelos, la frontière très proche semble à la fois retenir la ville et lui servir de butoir. Les rares espaces ouverts qui persistent encore appartiennent à un univers industriel et urbain en attente de requalification.

Avec le recul de la frontière, à l'est, les enclaves "rurales" du Ferrain se font plus vastes. Mais elles sont progressivement fragmentées et gommées par un phénomène d'épaississement des bourgs périphériques - Wattrelos, Leers, Lys-lez-Lannoy - conjugué au développement récent de la métropole. Ici la ville avance vite, profitant d'une configuration rurale autrefois très éclatée en hameaux agricoles indépendants, qui favorise depuis une vingtaine d'années la création d'un réseau dense et étendu de quartiers d'habitations.

Plus au sud, au niveau de la Marque, le front urbain disparaît pour laisser place à des lieux ouverts, plus homogènes, où prairies et cultures dominent.

On retrouve ici le Ferrain dont les caractères se mêlent à ceux des zones humides de la Marque. C'est pour cela qu'y subsistent encore de nombreuses parcelles plantées de peupliers, créant un horizon boisé permanent.

Les bourgs conservent leur morphologie rurale de type aggloméré, résultat d'une activité agricole et artisanale encore significative.

Le Ferrain "rurbain" occupe une bande de terrains tantôt plats au sud, plus vallonnés au nord, et en contact avec la ville sur toute sa face est. Cette étendue, lieu de prédilection pour le passage d'infrastructures routières, ou l'installation d'équipements aériens - aéroport de Marcq - est aussi, depuis quelques années, le siège de l'extension résidentielle des communes périphériques - de Marquette au sud à Tourcoing, au nord. Nouveaux quartiers et lotissements gagnent progressivement sur les surfaces rurales du Ferrain.

### Caractéristiques écologiques

#### Le Ferrain

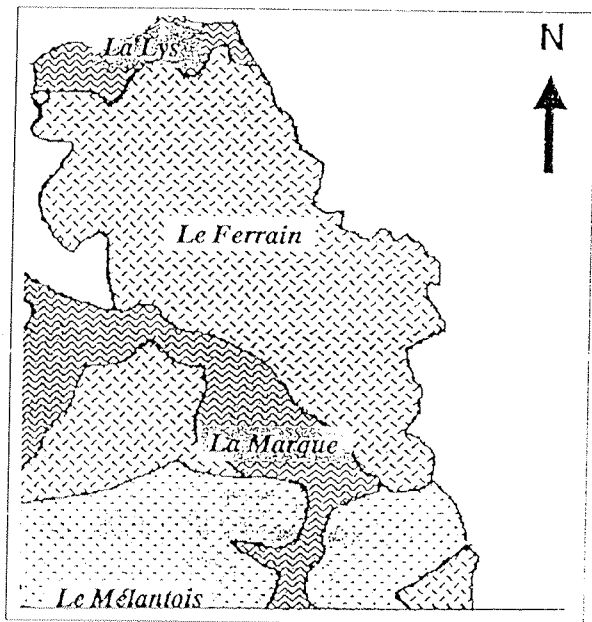
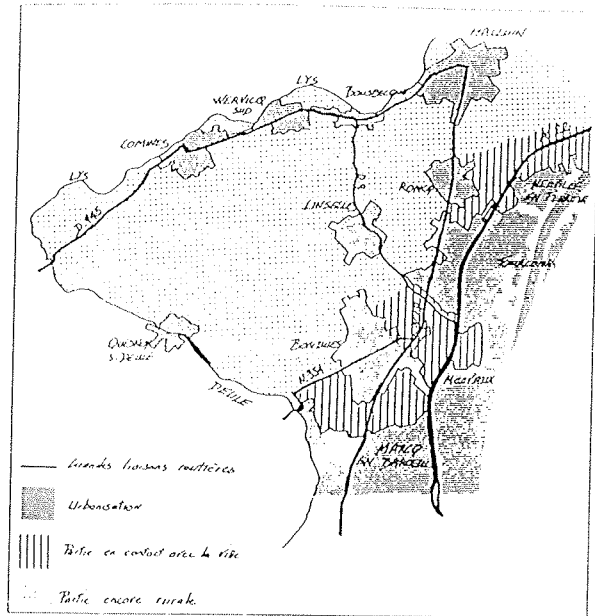
Il est situé au nord-est de l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing et se prolonge en Belgique. Il est cerné par la Lys au nord, la Deûle et la Marque à l'ouest. Ce pays se définit par sa géologie et son relief.

#### Géologie

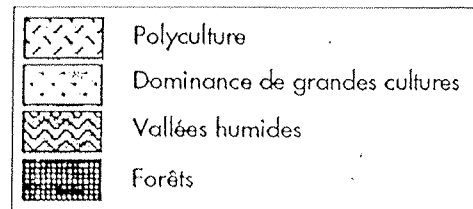
C'est un plateau vallonné avec de nombreuses buttes dont l'altitude moyenne varie entre 30 et 50 mètres. Le sous-sol est constitué d'argile yprésienne au nord : Dans la partie sud, localité de Roubaix, on retrouve des argiles landéniennes plus sableuses. L'ensemble de ce pays est couvert d'un limon argilo-sableux noir.

#### Végétation

La répartition spatiale de la végétation se présente sous l'aspect d'une mosaïque où l'on rencontre des surfaces en herbes closes autour des lieux habités et des champs de cultures. Ces champs présentent une combinaison de plantes sarclées, industrielles et des cultures légumières de plein champs. La couverture végétale naturelle est très restreinte, elle est localisée sur les hauteurs.



Légende



### Caractéristiques écologiques du Ferrain

Pays	Climat	Orographie	Géologie	Végétation
Le Ferrain	+700 mm	Plateau +40m	Limon argilo-sableux noir sur argile	Polyculture Semi bocager Cultures maraîchères

# PROJET DE VIE - PROJET DE VILLE

## L'Échelle d'un site

Roncq dans son environnement :

situation géologique :

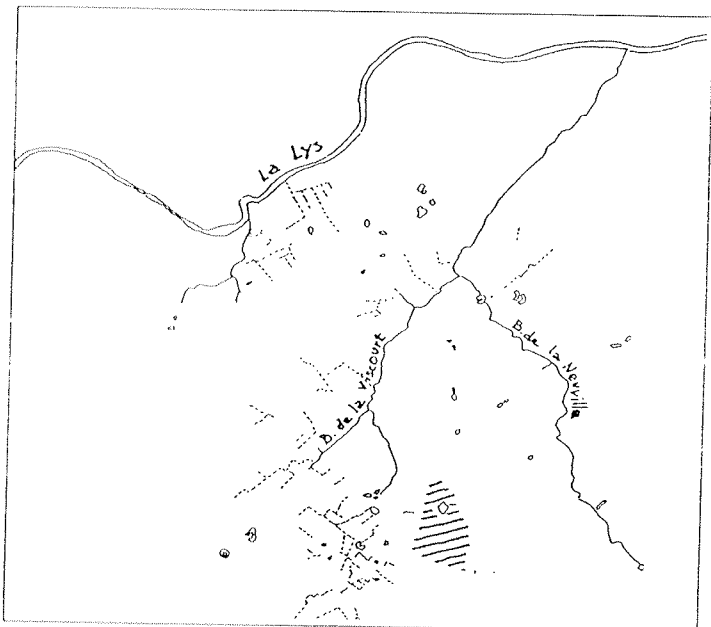
- Un village qui a donné son nom à ce qui le symbolise le plus (Argile de Roncq : nom donné par les géologues à la formation sur laquelle le village s'est installé).

- Un village organisé pour se protéger contre les inondations :

- le bâti en hauteur (crête et versant)
- agriculture sur terre fertile (limons)
- un système de canaux pour drainer les champs
- 2 collecteurs naturels (ruisseaux) pour évacuer les eaux pluviales du village

- Un territoire tourné vers la Lys

Un territoire qui reverse toute son eau (superficielle et souterraine) dans la Lys - donc fait partie du Bassin Versant de la Lys.



L'échelle d'un site :

- Un terrain en pente avec une dénivelée (différence d'altitude comprise entre 43m et 26,65m). Une pente moyenne à 5% et par endroit peut dépasser les 10%.

- Sa forme de cuvette associée à l'occupation du sol (agriculture) ont permis à ce site de jouer un rôle régulateur des eaux pluviales en :

- favorisant les infiltrations
- absorbant les surplus (ruissellement) d'eau provenant des secteurs bâtis.

Les risques liés au projet :

- perturbation des mouvements de l'eau

Les précautions à prendre :

- prévoir un réseau de drainage avec un collecteur principal et un bassin de rétention pour lutter contre la pollution.

- conserver la terre arable (provenant du nivellement du terrain) pour l'utiliser dans les espaces verts.

Intégration paysagère du site :

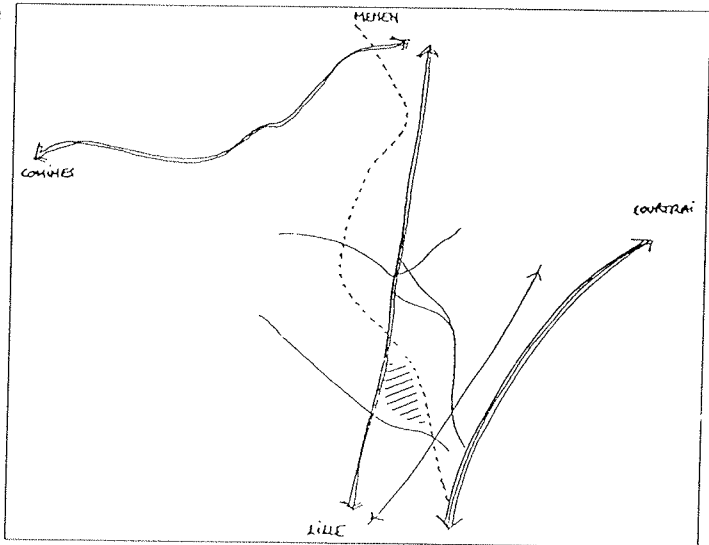
- aménagement de la voie SNCF, du bassin de rétention et plantation de haies.

### Roncq et le territoire urbain

Les infrastructures principales sont orientées NORD/SUD dont l'axe majeur demeure la RN 17 Lille-Gand. Des routes départementales transversales relient les villages voisins.

Une voie SNCF dont le tracé accompagne la topographie et contourne le site du Bois Leurent.

L'abandon de l'exploitation et l'absence d'usage n'ont pas décidé jusqu'à présent la SNCF à une rétrocession communale.

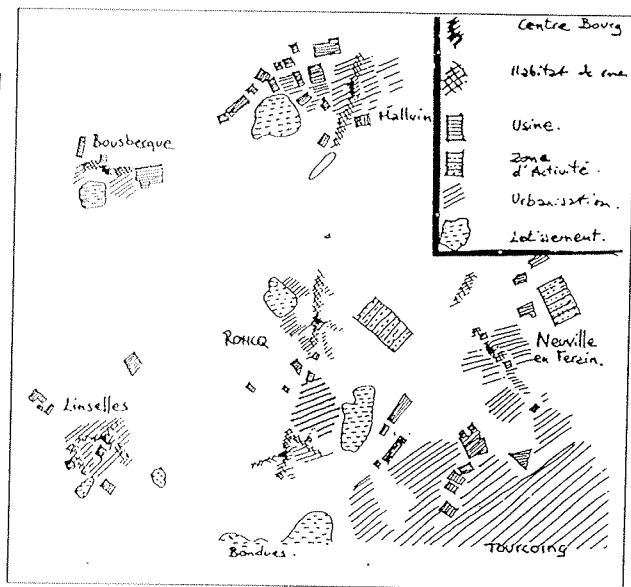


Les bourgs sont positionnés sur les points hauts du relief.

Leur développement s'est effectué le long des axes de liaison.

L'installation au début du siècle d'usines textiles implantées à la campagne a généré le développement d'un habitat ouvrier de proximité.

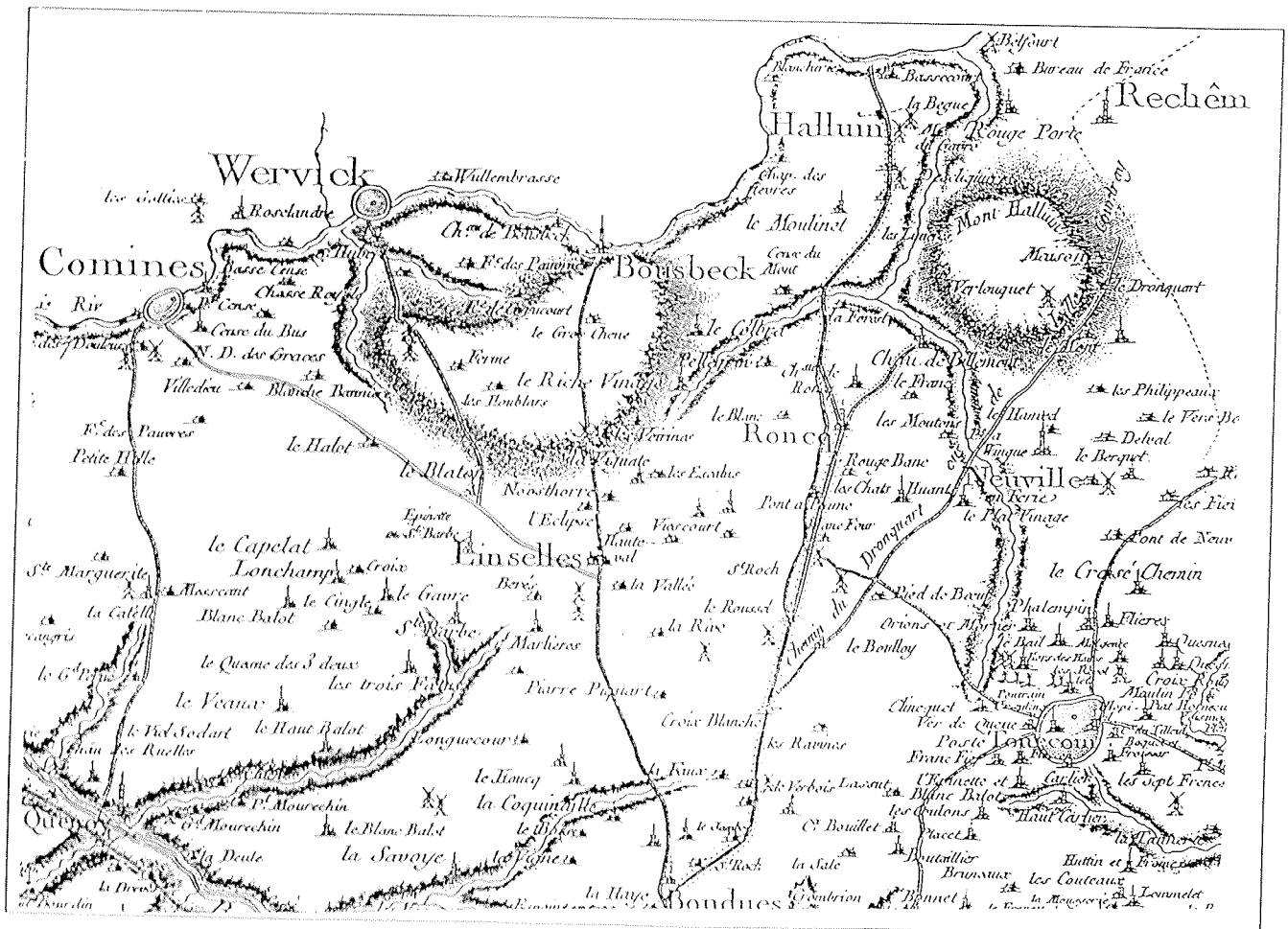
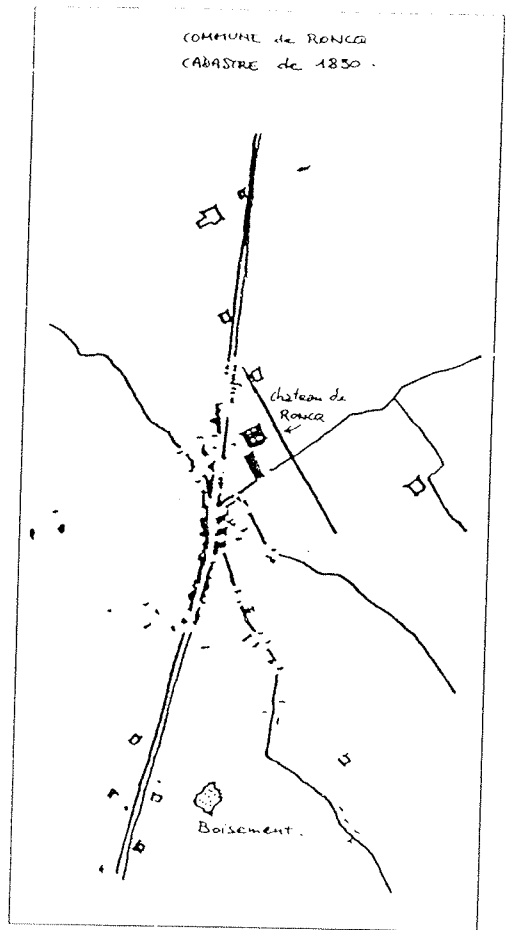
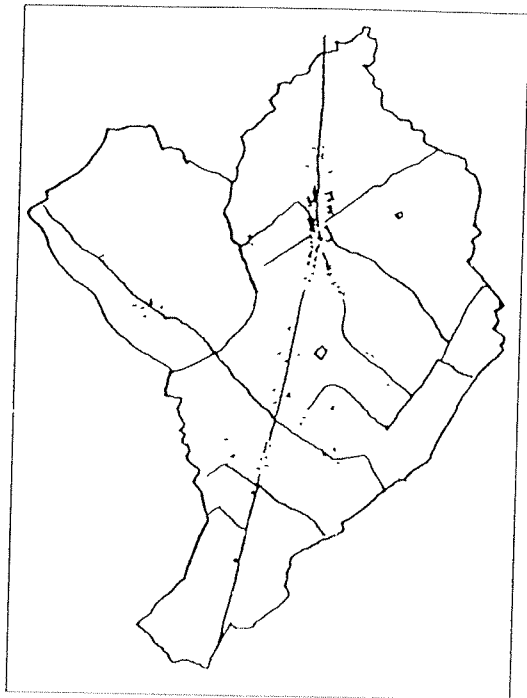
Aujourd'hui le développement de l'urbanisation au fringe de l'agglomération a dynamisé l'implantation du lotissement ouvert sur la campagne.



Les cartes anciennes soulignent l'importance des voies Nord Sud dans le développement de la commune.

La route principale s'appuie sur la ligne de crête à partir de la Croix Blanche pour accompagner la dépression du Bois Leurent jusqu'au Château de Roncq de façon rectiligne.

Le cadastre de 1830 laisse déjà apparaître une parcelle boisée à l'emplacement du Bois Leurent.

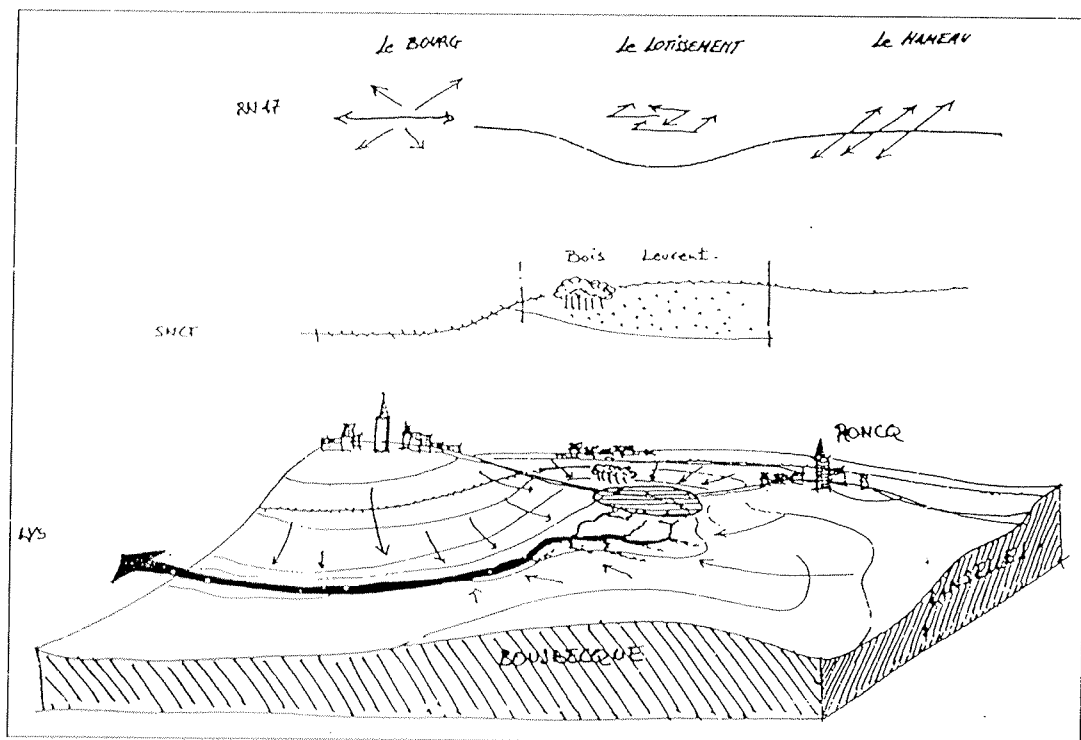


Site en articulation

Lieu de convergence

Le site du Bois Leurent articule le territoire communal dans une situation géographique spécifique c'est le lieu du recueil des eaux de chacune des pentes sur lesquelles vont se développer les trois quartiers d'habitat.

C'est un site sensible ouvert sur la plaine qui recueille elle même les eaux des buttes avoisinantes sur lesquelles se sont développées les communes de Linselles et Bousbecque.

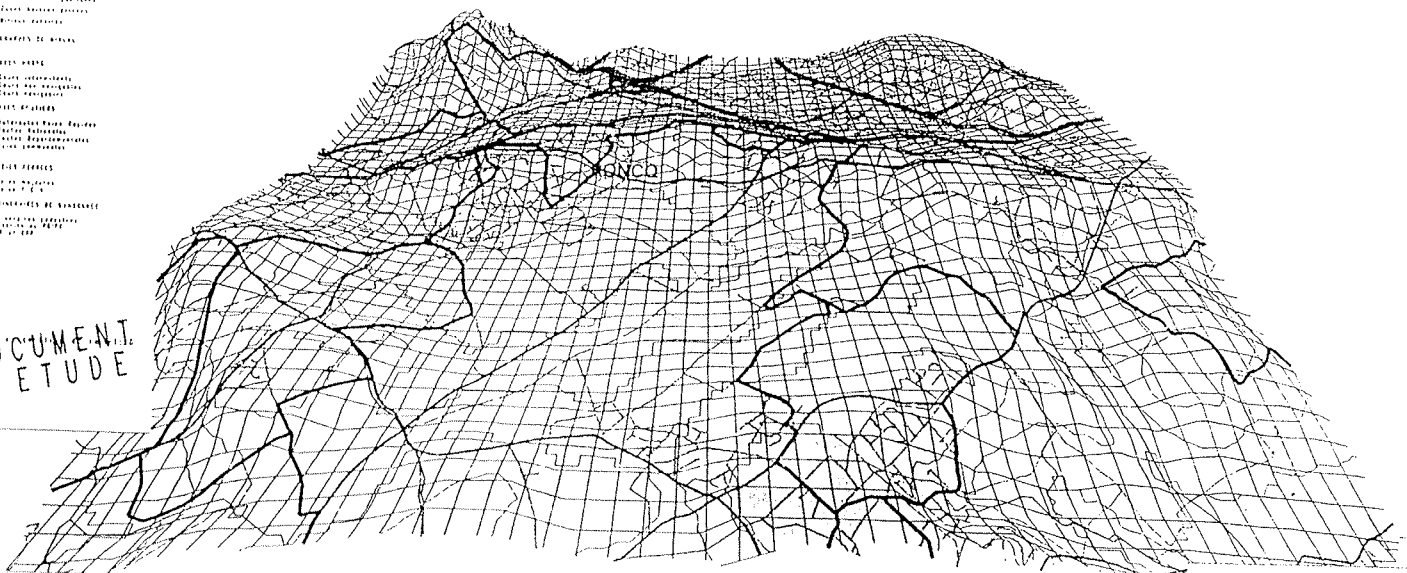




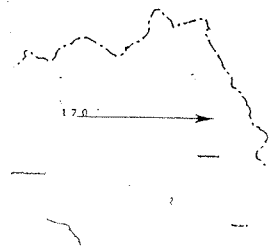
Topographie

- BRAS D'EAU
- ETAGES NATURELS
- ETAGES BRUTES
  - Zone bâtie publique
  - Zone bâtie privée
  - Zone agricole
- COURSES DE BARRAGE
- VIES NATURELLES
  - Eau intermédiaire
  - Eau non navigable
  - Eau navigable
- VIES ARTIFICIELLES
  - Eau intermédiaire
  - Eau non navigable
  - Eau navigable
- VIES FERRÉES
  - Eau navigable
  - Eau non navigable

DOCUMENT D'ETUDE



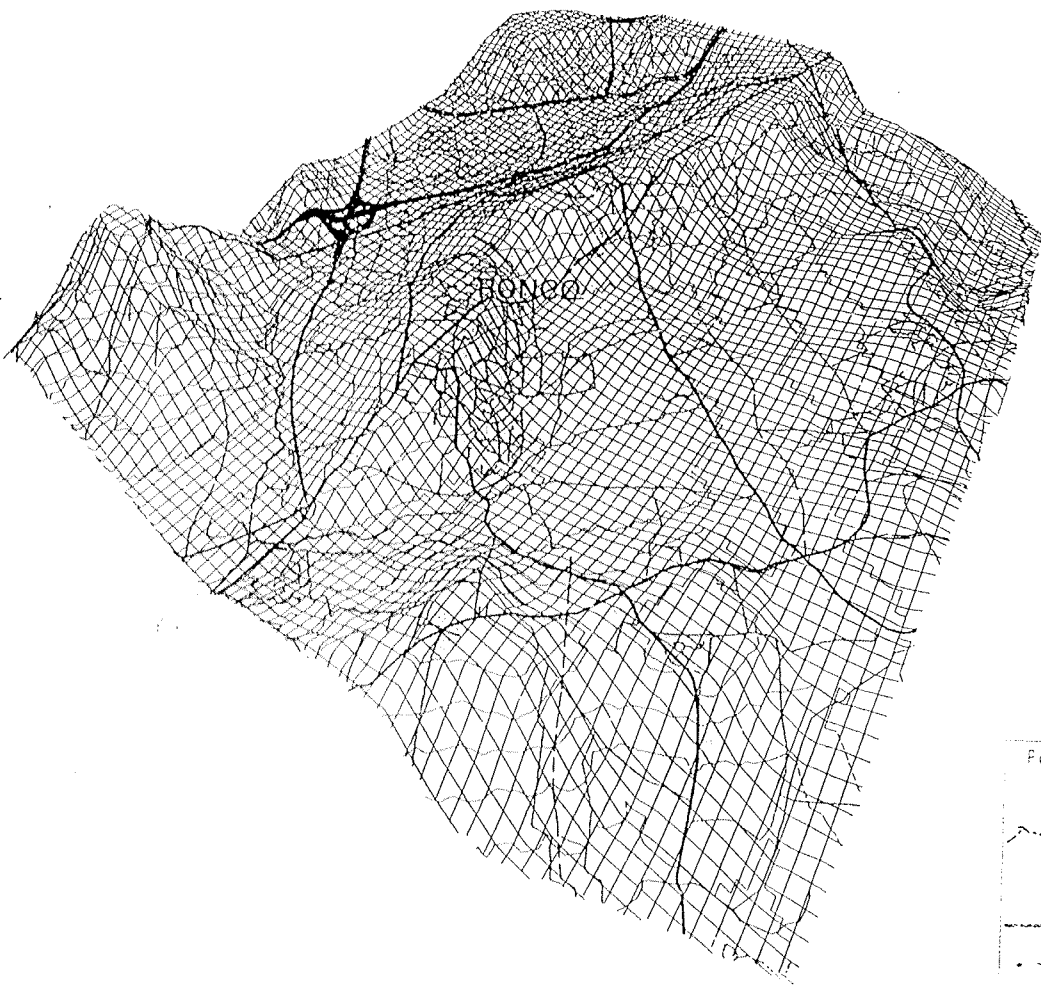
Plan de situation



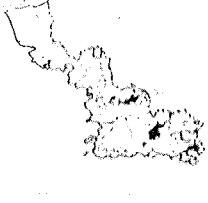
Topographie

- BRAS D'EAU
- ETAGES NATURELS
- ETAGES BRUTES
  - Zone bâtie publique
  - Zone bâtie privée
  - Zone agricole
- COURSES DE BARRAGE
- VIES NATURELLES
  - Eau intermédiaire
  - Eau non navigable
  - Eau navigable
- VIES ARTIFICIELLES
  - Eau intermédiaire
  - Eau non navigable
  - Eau navigable
- VIES FERRÉES
  - Eau navigable
  - Eau non navigable

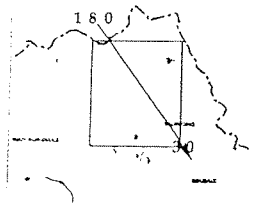
DOCUMENT D'ETUDE

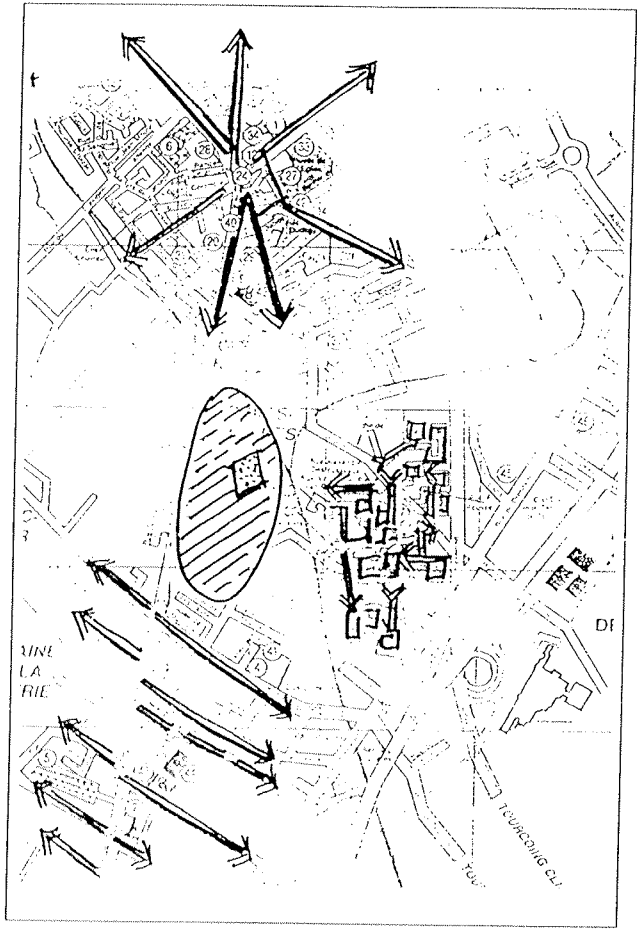


Plan de situation



Point de vue 1/237100



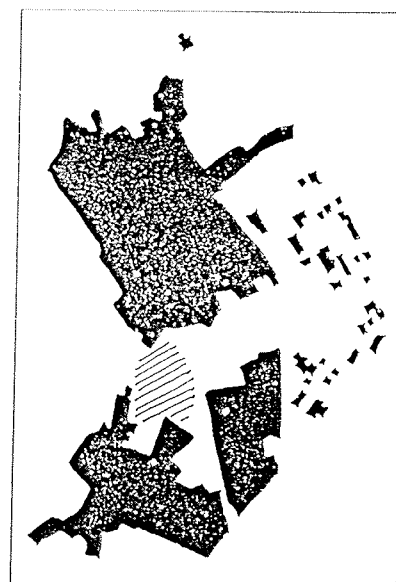
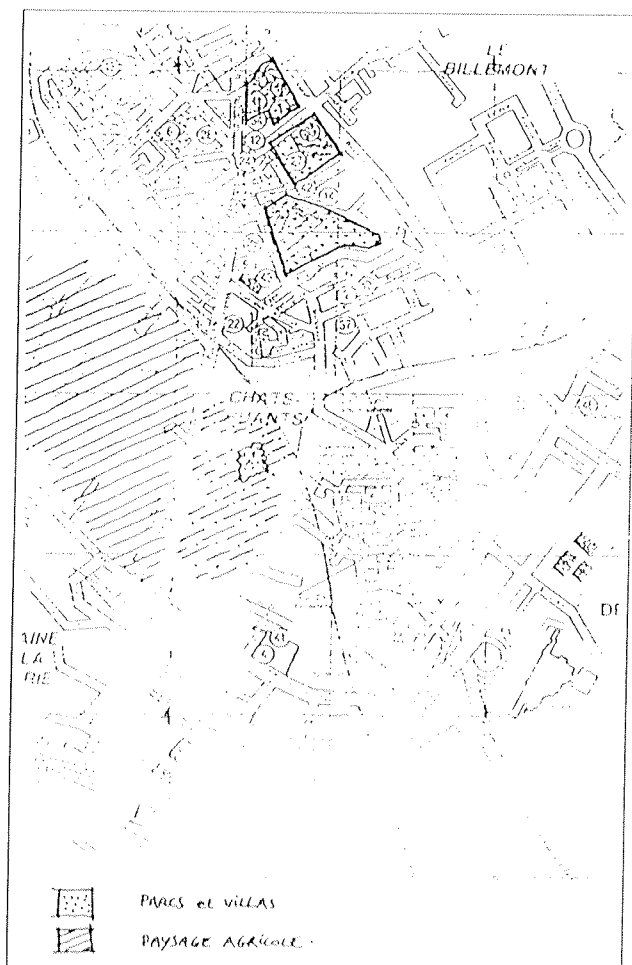
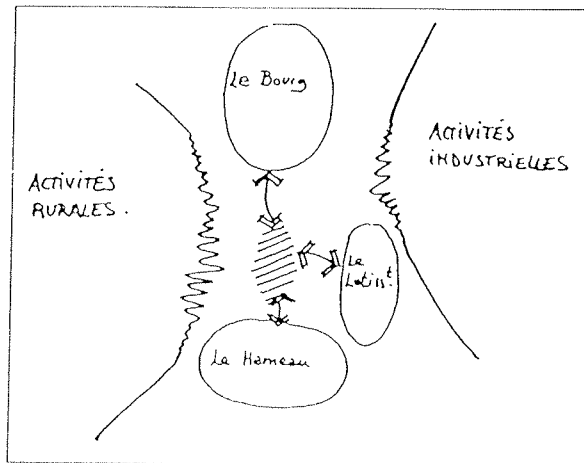


## L'échelle de la commune

Le site offre une position remarquable en charnière entre activité industrielle et agricole ainsi qu'en articulation entre les structures urbaines du bourg du hameau et du lotissement.

Il devra par son organisation révéler et lier les tissus urbains :

- le bourg caractérisé par son rayonnement au sommet de sa "montagne"
- le hameau par ses transversales à la RN 17
- le lotissement par son labyrinthe

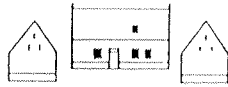
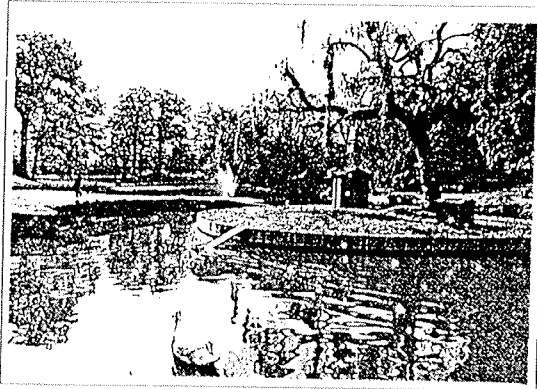
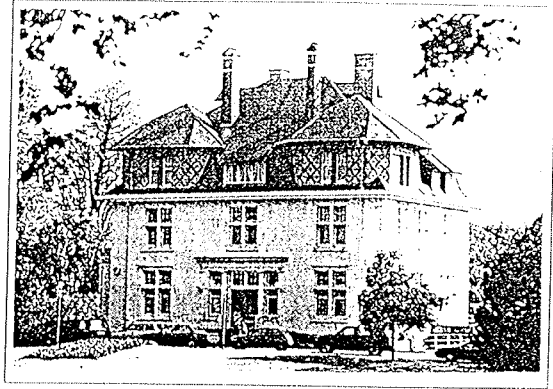




L'existence d'un vocabulaire architectural et d'une logique d'implantation liant le bâti à son territoire est très fortement exprimé sur le territoire de Roncq.

Ainsi l'organisation paysagère devra valoriser l'image du parc attaché à ses "villas" autant que celui de la plaine qui fait vivre la ferme.

Villas et fermes sont héritières du même champ constructif celui du bois qui rythme la maçonnerie de son principe constructif (colombage, torchis, bow window, lucarne, charpente qui structure les toits à forte pente).



Habitat et activités rurales  
Exploitations agricoles

## Hofstède



Photo de Michel Coupez - Dessin de A. Vermeir - vers 1900



Photo de P. H. P. H. P.



Photo de P. H. P. H. P.

Ce sont des fermes à cour ouverte, souvent avec les bâtiments disposés en U. L'habitation occupe le fond ou un côté, ouvrant sa façade au soleil. Grande, étable, charrils, annexes et écuries se partagent le reste du pourtour de la cour. Généralement elles sont construites en brique avec toiture en tuiles, et pour les parties les plus précieuses en ossature bois et torchis protégées par des planches à clous.

Les exploitations agricoles appelées hofstède se retrouvent plutôt à l'Ouest de la métropole lilloise (Flandre intérieure, Plaines de la Lys)

Le projet pourra dans une application contemporaine restituer l'esprit de ces volumétries et du vocabulaire de leur architecture.

**Patrimoine Rural Remarquable**



II - DONNEES DE PROGRAMMATION  
DES SERVICES COMMUNAUX

## Service Animation Culturelle



## Espace Culture Rencontre Éléments de Programme

24 Juillet 1997

La ville de Roncq compte une bibliothèque, une salle d'expositions et une école de musique au centre ville. Elle comporte par ailleurs deux salles polyvalentes, la salle Catry au centre et la salle polyvalente au Blanc-Four. Ces deux salles ont respectivement une capacité d'accueil de 300 et 200 personnes. Les deux principaux problèmes sont la faible capacité d'accueil de ces équipements d'une part et le fait **qu'ils ne soient pas équipés pour accueillir des manifestations culturelles** d'autre part.

Un premier projet d'espace culturel a été lancé en décembre 1995, à ce stade, celui-ci devait comporter une salle de spectacle, des lieux de répétitions pour les associations, une médiathèque et des salles d'expositions. Les associations culturelles ont été consultées et ont émis leurs souhaits concernant le projet.

En janvier 1997, le projet a été revu à la baisse par les élus. Il a été décidé que l'équipement devait comporter une salle de spectacle.

En effet, la ville de Roncq ne dispose pas à l'heure actuelle d'un équipement de taille suffisante et pouvant accueillir dans de bonnes conditions techniques ses manifestations culturelles de type spectacle vivant. Les spectacles qui se déroulent dans le cadre de la politique culturelle municipale ou associative ont pour l'instant lieu dans des équipements inadaptés de type salles de sports ou églises.

## **I. Utilisateurs.**

- Services municipaux. Mise en place d'une programmation à l'année par le service culture animation et utilisation par d'autres services municipaux dans le cadre de manifestations ponctuelles.
- Associations. Accueil de manifestations culturelles associatives.

## **II. Fonctions.**

Il s'agit de promouvoir les différentes formes de spectacle vivant dans le cadre de pratiques professionnelles, associatives et amateurs. L'aspect polyvalent de la salle doit toutefois être préservé, celle-ci doit en effet pouvoir accueillir des banquets.

- Tous types de spectacle vivant (musique, théâtre, danse...).
- Conférences.
- Salons, forums, congrès.
- Banquets municipaux

### **A. Hall**

Possibilité d'isoler le hall pour séparer la salle des "services" lors des banquets...

Cloison modulable entre la salle de spectacle et le hall pour permettre une utilisation optimale de la surface au sol de la salle (en cas de salons ou forum par exemple).

- vestiaire.
- billetterie.
- bar (réfrigérateur - vaisselle)
- petite cuisine attenante au bar (pas de production de repas).
- salle de réunion.

### **B. Salle**

- salle - public.

Accès direct depuis l'extérieur ou le hall.

Possibilité d'accueillir 500 personnes (banquets ou spectacles).

Bonne visibilité pour les spectateurs.

Limiter les manipulations techniques lors de la transformation de l'équipement.

Salle occultable.

Sol: carrelage (banquets). Murs: bois.

gradins modulables

- scène.

Scène modulable (électrique) en deux parties pour permettre une utilisation optimale de la surface au sol de la salle (banquets, salons).

Dimensions. Hauteur 0,8 mètres. Hauteur du cadre de scène entre 5 et 8 mètres. Surface : environ 10 mètres de profondeur et 20 d'ouverture.

Accès possible entre la scène et l'espace réservé au public en cas de scène en position haute.

Ecran coulissant pour projection de films et de diapositives.

Sol et cadre de scène noirs.

Rideau de fond et de devant de scène. Possibilité de mettre en place des pendrillons et de moduler la taille de la scène. Leur disposition doit permettre une utilisation optimale de la surface de la scène (banquets...).

Coulisses.

#### - Régie son et lumière.

Positionnement : permettre d'avoir une vue d'ensemble de la scène, optimale pour le son et la lumière, ne pas gêner la visibilité du public. Possibilité de transfert à l'intérieur de la salle.

Accessible et fonctionnelle quelle que soit la manifestation et la configuration de l'équipement.

Lieu fermé accessible uniquement au régisseur.

Son et lumière : équipement minimum pour le théâtre, la musique et la danse à étudier.

Passerelles installées dans la salle pour le réglage des lumières.

#### **C. Loges**

Loges et sanitaires à proximité. Une loge de 50 m<sup>2</sup> (accueil possible de groupes) et une de 10 m<sup>2</sup> (accueil individuel). Mobilier : chaises, tablettes, miroirs, portants.

#### **D. Stockage (à proximité de la scène)**

Espace de transfert, de déchargement et de stockage de matériel derrière la scène. Accès extérieur pour permettre la livraison de matériels et de décors.

#### **E. Logement du concierge.**

La ville s'interroge sur l'opportunité d'un logement de concierge sur le site, intégré ou à proximité de l'un ou l'autre des équipements.

## ESTIMATION DES ESPACES ET DES COÛTS

ESPACES	SURFACES en m2	COÛT en frs
A. Hall total (1)	135	783 000
Hall (1)	100	580 000
Salle de réunion (1)	15	87 000
Cuisine (1)	20	116 000
B. Salle totale (2)	640	6 868 000
Salle - public (2)	420	3 654 000
Gradins modulables		1 300 000
Scène modulable (2)	220 (22 par 10)	1 914 000
C. Loges (1)	60	348 000
D. Stockage (1)	80	464 000
<b>TOTAL</b>	<b>915</b>	<b>8 463 000</b>

Estimation du Prix T.T.C. au m2, frais de maîtrise d'oeuvre compris.

Deux prix au m2 ont été déterminés en fonction de la complexité et du niveau de technologie des espaces.

(1) 5800 frs par m2.

(2) 8700 frs par m2.

### REMARQUE

Les gradins modulables sont estimés pour 500 places entre 1,25 et 1,5 M T.T.C.

## AUTRES REMARQUES

- Etude scénographique nécessaire. Acoustique, visibilité des spectateurs, équipement son et lumière de la salle à étudier.
- Rendre les différents espaces les plus modulables possibles : Possibilité de transformer le hall (en cuisine) et d'accéder à la salle de spectacle par une autre issue, possibilité de disposer de la surface du hall et de la salle pour l'organisation de salons ou forums.
- Rendre les différents éléments le plus polyvalents possible, sans nuire à la spécificité de chaque domaine (autant que possible).
- Possibilité de transformer l'équipement : par l'ajout d'autres éléments et/ou par l'augmentation de la capacité d'accueil de la salle (pour des spectacles, des forums, des salons ou des banquets).
- Intégrer dans la réflexion la sécurité du bâtiment.

## Service Jeunesse et Sports

**SERVICE JEUNESSE ET SPORT**

**Ville de RONCE**

**Tél : 03 20 25 64 37**

## **GRILLE DE CONDUITE DE PROJET ESPACE JEUNESSE**

### **PROJET ESPACE JEUNESSE**

### **PREDEFINITION DU PLATEAU MULTISPORT DE PLEIN AIR**

Nota : La grille de projet a été conçue au cours de l'année 1996 sous la direction de Mme Derreumaux. Depuis le 1<sup>er</sup> Février 1997, M Bruno Damiens a pris la direction du service jeunesse et sport, il a travaillé sur le projet espace jeunesse et sur la prédefinition du plateau multisport de plein air.

# GRILLE DE CONDUITE DU PROJET ESPACE JEUNESSE

## 1. IDENTITÉ DU PROJET

- Référence du projet : Espace Jeunesse
- Chef du projet élu : Bernard BARA, Adjoint au maire chargé de la jeunesse et des sports
- Chef du projet opérationnel : Corinne DERREUMAUX, directeur du département jeunesse et sport

## 2. MOTIFS DE L'OUVERTURE

CONSTAT 1 : Un besoin de locaux adaptés à notre action

En mai 1996, la DJS a lancé une action envers la jeunesse avec la volonté explicite de créer une "dynamique jeunes" par le biais d'animations plutôt que de proposer simplement aux jeunes un lieu d'accueil sans objectif précis.

Les jeunes ont répondu massivement à nos propositions en participant activement aux différents ateliers et aux "Semaines de la Ferme Castel".

Pour l'année 96/97, les objectifs que nous poursuivons à travers l'action jeunesse sont clairs et déterminés. Il nous faut des moyens pour y répondre et l'un des moyens est un local adapté à l'animation de ce public

CONSTAT 2 : le site de la Ferme Castel est adapté à l'animation jeunesse

La situation de l'espace Jeunesse sur le site de la Ferme Castel nous apparaît très adapté à notre action :

- Environnement naturel agréable et apaisant
- Espace non fermé => possibilité d'organiser des grands jeux
- Possibilité d'extension
- Existence d'équipements sportifs d'extérieur
- Pas de riverain
- Situation géographique symbolique entre les différents quartiers de Roncq
- Accès facile pour les riverains des différents quartiers

CONSTAT 3 : Une localisation de l'espace Jeunesse proche de l'espace culturel

L'objectif général de notre action envers la jeunesse est d'animer les jeunes afin de les repositionner dans le maillage social.

Ainsi, nous favorisons les échanges entre les jeunes et les autres composantes de la société : les adultes et les associations.

La proximité de l'espace Culturel permettra de favoriser ces échanges en utilisant ses équipements avec un "pilotage" des jeunes par les animateurs-jeunes .



Par ailleurs, cette implantation permettra de bénéficier d'un concierge à demeure qui assurera la surveillance des deux bâtiments.

#### **CONSTAT 4 : Un aménagement de loisirs d'extérieur faisant partie intégrante de l'espace jeunesse**

L'action jeunesse de l'été 96 (les semaines de la ferme Castel) a démontré la nécessité de terrains de loisirs et sportifs d'extérieur en accès libre qui permettent de désengorger les espaces verts des quartiers et les équipements sportifs utilisés à 100% par les clubs.

Ainsi, dans le plan de masse, cet équipement multisports doit être situé à proximité de l'espace jeunesse dont il est parfaitement complémentaire en terme d'opérationnalité (animations d'intérieurs / animations d'extérieurs).

NB : si la position du CA est de phaser l'espace culturel avant l'espace jeunesse et non simultanément et si cet espace culturel s'implante sur les équipements sportifs existants actuellement, il conviendra de désolidariser le projet "aménagement multisport" du projet "espace jeunesse" en le phasant en même temps que l'espace culturel sinon les jeunes n'auront plus aucun équipement pendant au moins deux ans et les problèmes de petite délinquance resurgiront. Par conséquent, la DJS n'aura plus aucun outil d'actions en extérieur compte-tenu de l'utilisation à 100% du temps des équipements sportifs par les clubs. De plus, même si l'espace multisport est construit avant l'espace jeunesse, il faudra le situer à proximité du site du futur espace jeunesse.

### **3. OBJECTIF**

L'objectif de cet espace jeunesse est à la fois:

#### **- Social :**

. Par la création de ce lieu, les jeunes se sentiront reconnus et écoutés. C'est donc un facteur d'intégration sociale

. Les jeunes pourront s'approprier cet espace et donc se fixer et ne plus "traîner leur ennui" partout dans la ville

#### **- Opérationnel :**

Permettre de développer les activités jeunes sur la commune dans le respect de :

- leur demande (rap, "gratte", danse de rue, vidéo, atelier, réparation de "mobs")
- leur pratique culturelle spécifique
- leur pratique sportive spécifique (terrain multisport)
- leur disponibilité (horaires et périodes extra-scolaires)
- leur budget

Permettre d'accueillir des jeunes afin de les suivre dans un processus d'insertion sociale et d'orientation professionnelle.

#### 4. INDICATEURS DE RÉALISATION

##### - Indicateurs quantitatifs

- . Fonctionnement chaque soir de semaine d'au moins un atelier réunissant 30 jeunes
- . Fonctionnement de l'espace d'au moins 1 jour sur 2 chaque week-end
- . Mise en place et fonctionnement sur la semaine d'au moins trois types d'ateliers (par exemple : ateliers d'arts plastiques, atelier musical, atelier d'expression)
- . Fréquentation régulière (au moins une fois par semaine) des équipements du centre culturel proche de l'espace jeunesse par chaque jeune.
- . Fréquentation du terrain multisport en soirée et le week-end

##### - Indicateurs qualitatifs

- . Appropriation de cet espace par les jeunes se manifestant par :
  - . un taux de réponse élevé des jeunes à une enquête auprès des jeunes sur leurs attentes/ à ce local
  - . aménagement par les jeunes de certains endroits prévus à cet effet
  - . un nom au bâtiment trouvé par les jeunes
  - . pas de dégradation du bâtiment et des alentours
- . Résultats positifs d'une enquête menée auprès de jeunes sur les équipements d'intérieur et d'extérieur après un an de fonctionnement. Cette enquête testera principalement l'adaptation du local aux activités jeunes, sa situation géographique, sa qualité d'accueil.
- . Organisation par les jeunes d'un grand événement à l'échelle de la commune (spectacle, manifestation artistique, sportive ...)

#### 5. PHASES PRINCIPALES/ DATES CLEFS

##### 1er janvier 1997 - 31 Mars 1997 (3 mois)

- Enquête effectuée par Denis D'Halluin auprès des jeunes afin de connaître leurs attentes en terme *de destination de l'équipement* (pour quelles activités ?), *de localisation* (où précisément : à proximité de l'espace culture ou très éloigné ?), *de critères d'accès* (pour qui ? quelles tranches d'âge? accueille-t-on Fréquence Loisirs le mercredi et les petites vacances ?), quel type *d'équipement de loisirs extérieurs*
- Détermination d'un groupe représentant la jeunesse, intégré au groupe de travail : 4 jeunes (2 de 13 ans, 2 de 17/ 18 ans) et 2 adultes de la commission jeunesse.
- Constitution du groupe de travail

- Propositions d'un plan "grosse masse" du projet, déterminant :

- . Les destinataires de l'équipement
- . la situation géographique de l'équipement sur le site Leurent
- . La surface totale
- . la répartition du surfaçage avec la des parcelles
- . le type d'équipement de loisirs extérieurs
- . une estimation budgétaire

1er Avril - 31 Septembre 1997 ( 6 mois):

- . Présentation du pré-projet
  - à la Commission Jeunesse et Sport
  - au Conseil d'administration
  - au Conseil de majorité

-> Feu Vert =>

- . Plans définitifs de l'architecte et devis
- . Recherche de financeurs
- . Accord de financements

1er Octobre - 31 Décembre 1997 (3 mois)

Présentation, navette et accord sur le projet donné par :

- . La Commission jeunesse et sports
- . Le Conseil d'Administration
- . Le Conseil de majorité
- . Le Conseil Municipal

Inscription de la dépense au BP 98

1er Janvier - 31 Août 1998 (7 mois): Construction

1er Septembre 1998 : Inauguration

# PROJET ESPACE JEUNE

## I) BESOINS ACTIVITÉS SURFACES

- 1) *bureaux*
- 2) *Salles d'activité*
- 3) *Espace cuisine-bar*
- 4) *Répartition des surfaces*

## II) LES CONTRAINTES TECHNIQUES

- 1) *Bureaux*
- 2) *Salles d'activité*
- 3) *Espace cuisine bar*
- 4) *La finition des locaux*

## III) CONCLUSION - INTERROGATION

# I - BESOINS ACTIVITÉS SURFACES

## *1) Bureaux*

2 bureaux sont nécessaires

a) bureau de fonctionnement

Capacité d'accueil : 1 personne + 1 à 2 visiteurs  
Bureau destiné au responsable des activités jeune.  
Surface estimée : 10 m<sup>2</sup>

b) bureau de permanence

Capacité d'accueil : 1 personne + 3 à 5 visiteurs  
Bureau destiné aux permanences de la mission locale et des différents travailleurs sociaux.  
Surface estimée : 15 m<sup>2</sup>

## *2) Salles d'activités*

3 salles sont envisagées

a) salle 1 :

Pouvant accueillir 30 à 40 personnes en activité ; une grande salle à vocation danse, théâtre, boxe, stretching..., destinée aux activités plutôt sportives, artistiques et d'expression, armoires intégrées aux structures pour déposer les équipements (cordes, ballons, gants...)

Surface estimée : 150 m<sup>2</sup>

b) salle 2 :

Salle pouvant accueillir 10 à 15 personnes, réservée à des activités manuelles, à l'écoute de la musique, avec chaîne hi-fi stockée dans une armoire intégrée aux murs ; baby-foot.

Surface estimée : 30 m<sup>2</sup>.

c) salle 3 :

Pouvant accueillir 15 à 25 personnes, réservée au R.I.J (Roncq Info Jeunesse), pouvant également servir de salle de réunion

Surface estimée : 25 m<sup>2</sup>.

## *3) Espace cuisine bar*

Pouvant accueillir 5 à 10 personnes, type cuisine américaine communiquant avec la salle n° 2.  
Salle destinée aux ateliers cuisine et comprenant un bar.

Surface estimée : 20 m<sup>2</sup>.

#### 4) Répartition et estimation des surfaces

	REZ-DE-CHAUSSÉE	ÉTAGE
Bureau 1		10
Bureau 2		15
Salle 1	150	
Salle 2		30
Salle 3 (R.I.J)		25
Espace cuisine-bar		20
TOTAL (1)	150	100

Ne sont pas pris en compte les sanitaires le local technique de rangement, la salle de stockage.

**A noter qu'un espace jeune à étage, s'il représente un coût moindre à la construction, doit être considéré comme un établissement recevant du public et doit rester accessible aux handicapés.**

## II - LES CONTRAINTES TECHNIQUES

### 1) Bureaux

a) accueil et fonctionnement :

- baie vitrée donnant sur les différentes salles,
- situé au rez-de-chaussée ou à l'étage (si mezzanine),
- sol carrelé.

b) bureau Mission Locale, ANPE :

- situé à l'étage près de la salle de lecture ( moins de passage, calme),
- sol carrelé.

## **2) Salles d'activités**

a) salle 1 :

- grande salle située au rez-de-chaussée
- sol résistant, permettant les activités sportives ou culturelles

b) salle 2 :

- salle située en face de la salle bar-cuisine, avec coin musique, baby foot, billard
- sol carrelé.

c) salle 3 :

- salle située à l'étage près du bureau de la Mission Locale
- sol carrelé
- une grande armoire de documentation intégrée à la structure et pouvant être fermée.

## **3) Espace cuisine-bar**

Situé près de la salle 2, à l'étage, avec aménagement d'une cuisine américaine équipée de plaques chauffantes, d'un four et d'un réfrigérateur.

## **4) La Finition des locaux**

Le degré de finition des locaux doit permettre aux jeunes de décorer eux-mêmes l'espace.

## **III CONCLUSION - INTERROGATION**

Cet espace doit être le lieu ressource des jeunes en terme d'information, de conseil, d'accueil, et d'écoute. Il doit être convivial, ouvert et surtout polyvalent ( en fonction des activités qui y seront pratiquées). Il convient que le matériel soit le plus fonctionnel possible et le plus résistant possible.

La surface totale de l'espace reste difficile à évaluer, toutefois il est important de tenir compte de l'agrandissement futur des locaux.

### ***Les interrogations***

Nous souhaitons que le marché de définition puisse nous conseiller sur la répartition des surfaces, sur l'opportunité d'un espace à étage.

Il sera important de valider ou de proposer d'autres revêtements de sol.

# PREDEFINITION DU PLATEAU MULTI SPORT DE PLEIN AIR

## I) LES BESOINS

- 1) *Constat des pratiques sportives*
- 2) *Les nouvelles pratiques sportives*
- 3) *Les évolutions*

## II) LES SURFACES SPORTIVES NECESSAIRES

- 1) *Terrain en enrobé*
- 2) *Terrain en résine*
- 3) *Terrain en herbe*

## III) CONCLUSION - CONSEILS - INTERROGATIONS

- 1) *Les critères d'attribution de la subvention du Conseil Général*
- 2) *Le plateau multisport de plein air et ses utilisateurs potentiels*
- 3) *Prédéfinition du plateau multisport de plein air*
- 4) *Les interrogations*



## **I) LES BESOINS**

### ***1) Constat des pratiques sportives***

#### ***a) activités non encadrées***

Les pratiques sont de plusieurs types mais les principales sont le football et le basket. Les infrastructures sportives locales sont régulièrement utilisées par les jeunes malgré les panneaux d'interdiction. En effet, le terrain M. SOEN ainsi que le stade J. BATS sont régulièrement utilisés par les jeunes. Les principales activités sont le football et le basket.

A noter que les jeunes utilisent aussi un terrain de tennis extérieur mis à la disposition du club de tennis.

#### ***b) activités encadrées (entrant dans le cadre des activités de Denis D'Halluin)***

Outre les activités d'intérieur (abordées dans le chapitre local jeune), tous les sports sont pratiqués, à savoir : sports collectifs, sports individuels, sports de raquettes, vélo.

### ***2) Les nouvelles pratiques sportives***

#### ***a) Le Roller***

Nous avons pu constater à plusieurs reprises que le Roller prenait une dimension non négligeable, phénomène de mode certes, mais qui répond actuellement à la demande des jeunes.

Les jeunes apportent leurs propres rollers en centre aéré. Plusieurs demandes téléphoniques et écrites sont parvenues au service sport et jeunesse quant à la création d'un club local ou de lieu de pratique tel que celui de Bondues.

Les équipements à prévoir sont une surface bitumée (ou en résine) ainsi que des agrées nécessaires à cette pratique.

#### ***3) Les évolutions***

L'escalade peut aussi entrer dans les demandes actuelles (demande des jeunes lors de la dernière commission jeunesse).

Cette demande émane aussi des éducateurs sportifs qui interviennent en école primaire, notamment pour l'apprentissage du risque chez les jeunes enfants.

Il faudrait prévoir une surface pour le mur d'escalade qui pourrait être aménagé le long du mur de l'espace jeune.

## II) LES SURFACES SPORTIVE NECESSAIRES

### *1) Terrain en enrobé*

Les terrains en surface enrobée sont utilisées pour beaucoup d'activités. Cette surface ne nécessite pas d'entretien, mais elle est traumatisante pour les articulations. Sa durée de vie est relativement importante, mais moindre par rapport à une surface enrobé + résine. Au niveau esthétique elle reste généralement limitée à une seule couleur.

### *2) Terrain en résine*

Cette surface permet la pratique des mêmes activités que l'enrobé simple. Elle est plus esthétique. Elle coûte plus cher ( 30 à 150 fr. de plus au m2). Elle est plus résistante qu'un enrobé simple.

### *3) Terrain en herbe*

Tout d'abord il est important de répondre à la question pourquoi un terrain en herbe en plus du terrain enrobé ?

Les tournois qu'organisent les jeunes l'hiver se font sur des surfaces dures (généralement en salle) mais dès que la météo le permet, ils utilisent les terrains municipaux malgré les interdits. **C'est pourquoi il est important de prendre ce point en considération. Il ne s'agit pas de reconstruire un véritable stade mais plutôt de prévoir une surface en herbe du même type que celle qui existait au Lierre, avec deux buts, et permettant ainsi l'organisation de matches. Une demi-surface de terrain de football suffirait (40x60).**

## III) CONCLUSION - CONSEILS - INTERROGATIONS

### *1) Les critères d'attribution de la subvention du Conseil Général*

- 1 plateau extérieur polyvalent permettant les pratiques sportives traditionnelles ( athlétisme, basket-ball, handball, volley-ball...)
- 1 piste de 60 m minimum,
- 2 aires de saut (longueur et hauteur),
- 2 aires de lancer,

ceci afin de permettre la pratique de l'athlétisme pour le collège.

2) Le plateau multi sport de plein air et ses utilisateurs potentiels

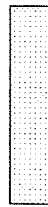
ACTIVITE UTILISATEURS	SPORTS COLLECTIFS	FOOTBALL		ATHLETISME		ROLLER
		ETE	HIVER	(Lancer, hauteur, Longueur...)	Course	
Les Jeunes seuls	SOUVENT (basket)	souvent sur herbe	souvent sur terrain dur	rarement	parfois	Très souvent
Les jeunes dans le cadre des activités de Denis D'Halluin	souvent	souvent sur herbe	souvent	parfois centre sportifs	parfois (centres sportifs)	très souvent
Les Centres aérés	souvent	souvent	souvent	parfois	parfois	Souvent
Le Collège	souvent	souvent sur herbe	souvent	souvent	souvent	Nouveauté
Les Ecoles	souvent	souvent	souvent	souvent	souvent	Nouveauté
Les individuels	parfois	souvent	parfois	rarement	souvent	Souvent
Les associations (1)				souvent	souvent	



Critères locaux pour la création d'un plateau multisport à proximité de l'espace jeunes (2). Objectif prioritaire d'utilisation



Centres aérés



Critères d'attribution de la subvention du Conseil Général



Autres utilisateurs potentiels

(1) En ce qui concerne les associations, il est important de leur notifier que le plateau multi sport serait réservé, en priorité, aux jeunes désorganisés. Cependant, leur avis est nécessaire pour la demande de subvention auprès du Conseil Général. Seule est prise en considération le JAR (Jogging Aventure Ronquoise) qui ne possède pas d'installation spécifique mais qui pourrait utiliser la piste pour des entraînements spécifiques sur piste nécessaires à la pratique de la course sur route. Les autres associations ne sont pas prises en compte, toutefois une utilisation éventuelle reste envisageable.

(2) Il est à noter qu'il n'existe pas de piste d'athlétisme à Roncq.

### **3) Prédéfnition du plateau multisport de plein air**

#### *a)- La surface totale*

Estimée à 2 175 m<sup>2</sup> sans l'espace vert qui sera utilisé comme terrain de football ( voir c ). Répartie suivant le schéma (cf. annexe 1) à savoir :

- 1 plateau multisport en résine (16 x 30 m)
- 1 piste d'athlétisme pouvant aussi servir d'anneau de vitesse Roller en enrobé ou résine (1).
- 1 zone de pratique d'athlétisme saut et lancer.
- 1 zone Roller d'obstacles en enrobé ou résine (1).

2 types de surfaces pourraient être posées : résine et enrobé.

#### **La résine :**

Permet l'amortissement des chocs et une meilleure adhérence. L'esthétique et la longévité de la matière sont à prendre en considération.

La résine se pose sur un enrobé.

#### **L'enrobé**

D'un coût inférieur à la résine, permet, par tout temps, la pratique du Roller. Il n'amortit par les chocs. Si l'option retenue est l'enrobé, il est important de veiller à la granulométrie (0,4 préconisé pour la bonne pratique du Roller).

#### *b) La clôture*

Une clôture pare ballon est à prévoir autour du plateau multisport.

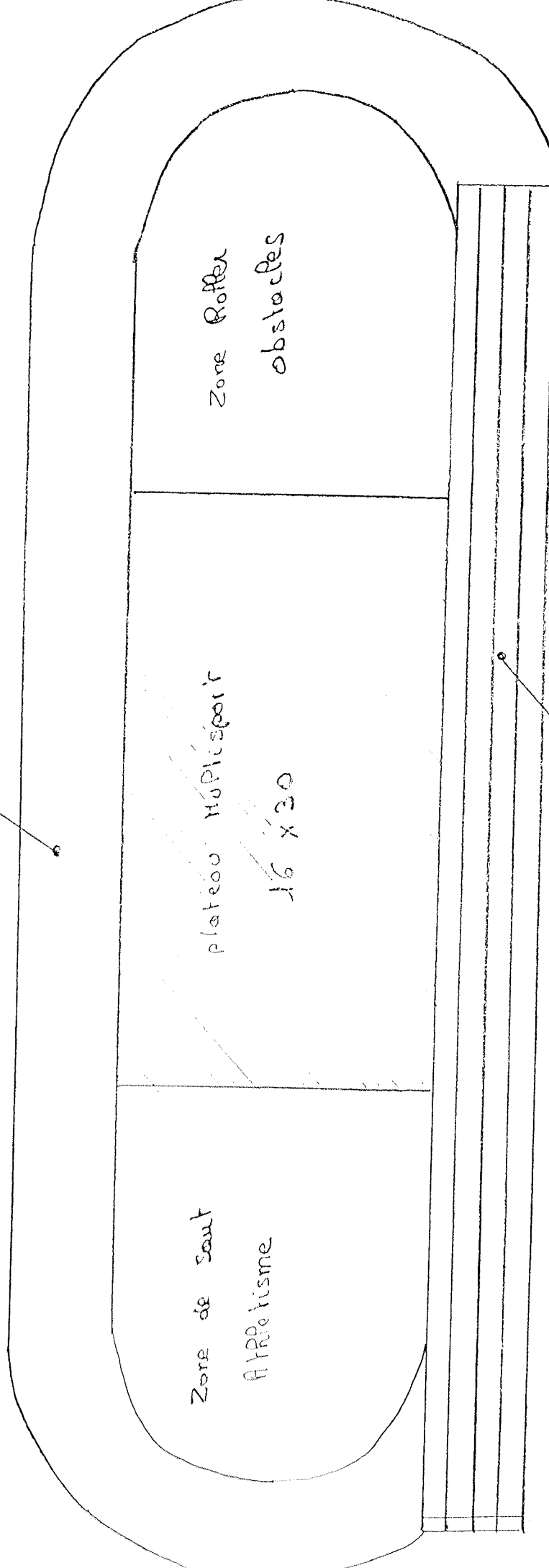
Une clôture d'accès limité est à prévoir autour de l'aire d'obstacle Roller.

#### *c) Le terrain en herbe*

Ce terrain pourra être conçue comme espace vert et aurait les dimensions suivantes : 40 m x 60 m. Le drainage n'étant pas nécessaire, il conviendra d'adopter une pente suffisante pour l'écoulement des eaux pluviales.

# PLATEAU MULTISPORT DE PLEIN AIR

Anneau de vitesse Roffex





Zone de saut  
Aérobie

plateau multisport  
16 x 30

Zone Roffex  
obstacles

Piste d'entraine

 surface Resine colorée

 surface enrobée 0,4

Surface totale estimée

$$80 \times 27 = 2175 \text{ m}^2$$

#### **4) Les interrogations**

##### *a) Les revêtements de sol*

Le plateau multisport de plein air doit être conçu dans le cadre de l'aménagement global du site du bois Leurent. Sont à prendre en compte l'esthétique de cet élément de programme ainsi que l'aspect technique. Nous suggérons la pose d'une résine qui devra répondre aux critères d'utilisation préconisés par la fédération Française de Roller Skating. Il est vrai qu'un enrobé répond parfaitement à la demande toutefois l'aspect esthétique dans ce cas n'est plus pris en compte.

##### *b) Les vestiaires*

Les vestiaires et sanitaires ne sont pas prévus spécifiquement pour le plateau multi sport de plein air. La proximité immédiate de l'espace jeune pourrait répondre au besoin. Toutefois, cet espace doit rester un lieu de pratique de loisirs et ne doit pas être considéré comme un équipement sportif à part entière.

## Services Techniques - Aménagement

## Direction des Services Techniques

### AMENAGEMENT SITE DU BOIS LEURENT

#### ASPECT PAYSAGER :

La ville de Roncq est aujourd'hui propriétaire d'un ensemble de terrains d'une superficie totale de 12,5 ha. Elle est en cours de négociation pour l'acquisition de deux parcelles supplémentaires pour une contenance totale d'environ 1 ha.

Le tout est reproduit sur l'extrait du document graphique du P.O.S. joint en annexe. Ce dernier permet la localisation du terrain qui est bordé par la rue de Lille (RN 17) et l'avenue de Flandre (infrastructure n°7 du P.O.S.), ainsi que la voie ferrée reliant Tourcoing à Menin (plus en activité aujourd'hui) et la rue du Moulin.

La lecture du tissu bâti de la commune fait apparaître la position centrale du site par rapport aux deux quartiers anciens (Roncq centre et Blanc-Four), associé au nouveau quartier dit de la Z.A.C. du Bois Leurent qui devrait à terme passer de 200 à 350 logements.

L'aménagement du site doit permettre de faciliter les échanges entre chaque quartier. De plus, sa position élevée lui permet de dominer la plaine de Bousbecque à vocation agricole. En effet, la Z.A.C. dite de «la Rousselle» qui figure au P.O.S. ne semble plus être aujourd'hui une priorité municipale. La commission d'urbanisme réfléchira à son maintien lors de la prochaine réunion concernant la révision du P.O.S. qui fait suite à la récente approbation du S.D.A.U.

La municipalité a la volonté d'implanter sur ce site deux équipements communaux à vocation culturelle pour l'un et à destination du secteur jeunesse pour l'autre. (voir documents spécifiques établis par chaque direction thématique)

La vocation paysagère du site est de permettre aux roncquoises et roncquois, ainsi qu'à l'ensemble de la population environnante, de redécouvrir la nature à travers un lieu qui se veut essentiellement voué à la promenade, à la flânerie.

EJ 15/3/97



Le bois existant d'une superficie d'un hectare est à conserver pour permettre une extension permettant la plantation de 10 000 sujets d'essences forestières régionales et variées. Certaines pouvant être prétexte à une promenade familiale pour récupérer des noix, des châtaignes etc. **Le parti d'aménagement devra être le plus naturel possible**, dans la mesure où la commune possède des parcs publics structurés (parc Paul Vansteenkiste, parcs de la mairie et de son annexe).

La lecture physique du site fait apparaître une partie basse en bordure de la RN 17 qui relie Lille à Gand via Halluin et la frontière Franco-Belge et permet nombre de migrations journalières vers Lille. Avant la réalisation de l'autoroute A22, il s'agissait d'une des pénétrantes principale vers le centre de l'agglomération lilloise. Actuellement cette route est l'unique liaison entre les quartiers du centre et du Blanc-Four.

Sur cette partie basse, s'élevait une ferme aujourd'hui démolie. On y trouve des terrains non cultivés, ainsi qu'une zone humide à proximité de la rue de Lille.

Les zones basse et haute sont séparées par un chemin qui emprunte l'ancien tracé d'une ligne tramway dite du contournement.

La partie haute qui forme un plateau est actuellement cultivée par le biais de baux précaires qui ont été résiliés récemment. Le second document joint traduit sommairement la dénivellation du terrain.

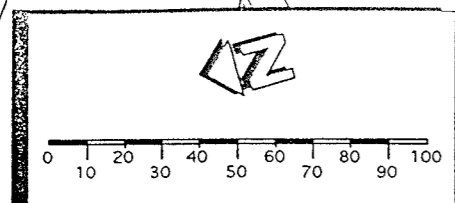
Le site devra offrir une capacité de stationnement permanente d'environ 250 places, (capacité totale VL + PL à confirmer), mais aussi des emplacements répartis sur le site qui peuvent se transformer en parking à l'occasion de manifestations importantes de plein air (fête nationale, manifestations culturelles etc).

#### **Les principaux usagers du site sont les piétons.**

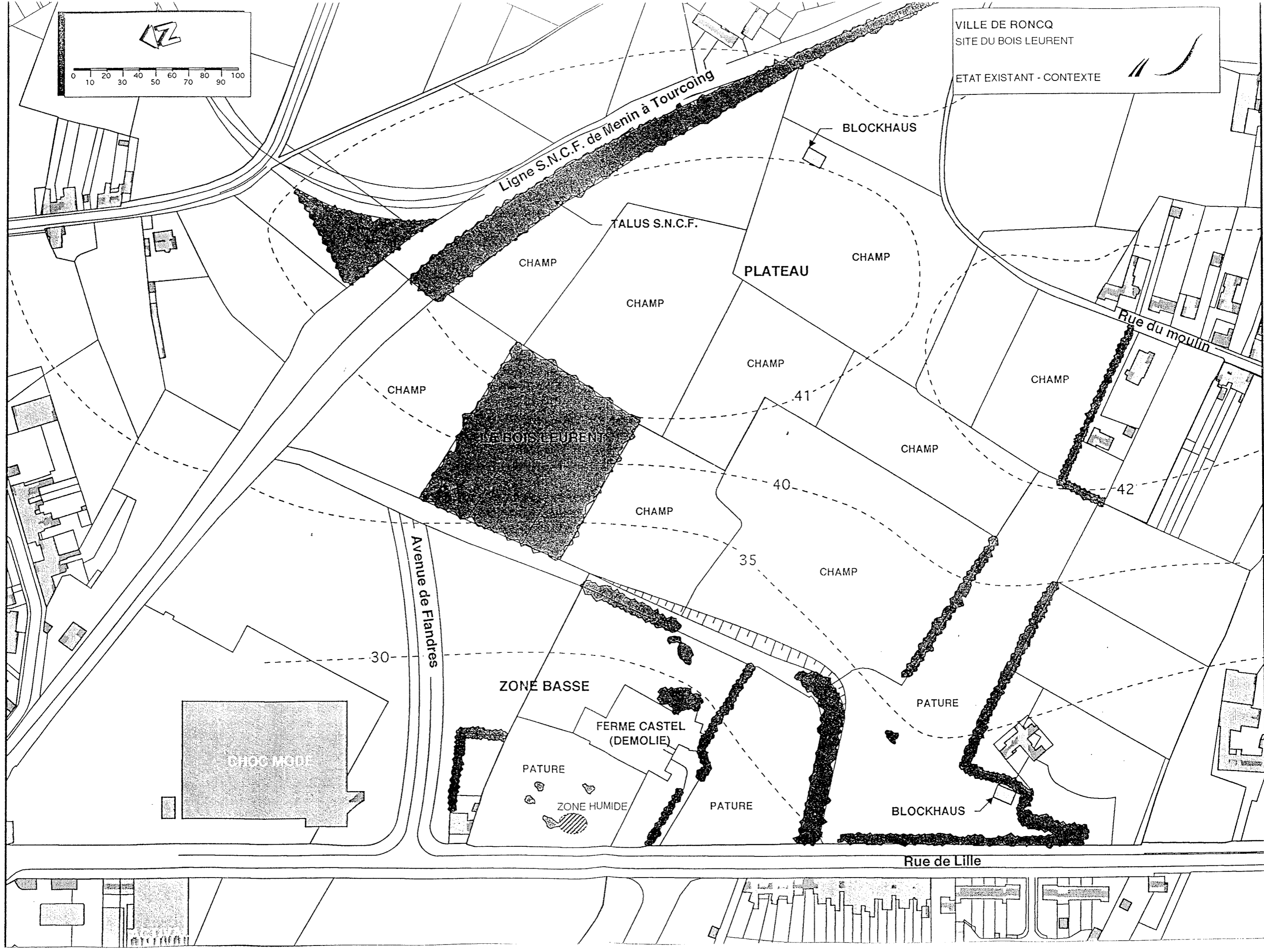
Le principe d'un parcours sante empruntant au maximum le site est retenu. Celui-ci pourrait traverser des éléments pédagogiques d'ordre minéral ou végétal mais aussi animal (dans la mesure du possible).

De plus, il y a un intérêt à ce qu'une animation soit présente au moins le week-end. Elle pourrait être du type échoppes artisanales, commercialisant les produits du terroir locaux ou régionaux (ex : fromage carré du Vinage fabriqué à Roncq). Le principe d'une activité permanente pôle d'animation peut être retenu avec l'ensemble des pré-requis d'usage (ex : activité hippique). Dans tous les cas l'ensemble des aménagements spécifiques n'est a priori pas à charge de la commune. De même, une activité de restauration légère est souhaitée. Elle doit pour partie pallier une absence dans le secteur mais aussi permettre de prendre une collation à la sortie d'un spectacle ou d'une manifestation.

Le projet doit intégrer la réception de 30 à 35.000 m3 de terre provenant du chantier de franchissement à niveau de la voie ferrée par l'infrastructure n° 7. La C.U.D.L. est maître d'ouvrage sur ce dossier.



VILLE DE RONCQ  
SITE DU BOIS LEURENT  
ETAT EXISTANT - CONTEXTE



### III - MARCHE DE DEFINITION

## **OBJECTIFS :**

La Commune recherche par cette procédure de marché de définition à qualifier son projet par une esquisse d'aménagement intégrant la faisabilité des équipements sportifs, culturels et sociaux et leur chiffrage.

Par cette approche, elle souhaite pouvoir solliciter les subventions attachées à la réalisation de tels équipements en interpellant les collectivités territoriales compétentes.

La visualisation du projet et les conditions de sa réalisation doivent permettre de présenter à la population un projet, répondant aux attentes des habitants de Roncq, cohérent, lisible et efficace dans ses modalités de réalisation.

## **CONTENU DU MARCHE DE DEFINITION :**

IL s'agit d'apporter au maitre d'ouvrage une approche globale de l'aménagement du site du Bois Leurent permettant :

- La vérification des conditions d'aménagement
- L'évaluation des programmes pressentis
- La réalisation de propositions d'organisation du site
- L'évaluation de chacune des interventions et la proposition du phasage correspondant.

Les équipes proposeront pour le 29 AOUT les conclusions de leurs analyses concernant les deux premiers points.

Elles auront développé les limites de faisabilité, proposé des amendements, regroupement ou élargissement de la démarche, justifié par l'analyse de chaque élément du programme.

A l'issue de cette première étape, le maitre d'ouvrage retiendra les éléments de programmation correspondant au mieux à ses objectifs.

Il ouvrira la deuxième phase de conception sur les bases ainsi établies, connues et partagées de tous.

Les deux derniers points attachés à des éléments de conception devront permettre d'aboutir à une esquisse d'aménagement permettant de situer les programmes d'équipements, leur organigramme de fonctionnement, les superficies développées ainsi que l'estimation de leur coût tenant compte d'une notice architecturale et d'une esquisse volumétrique.

Le projet paysager sera pour sa part développé à un niveau APS cohérent avec les pratiques du lieu et l'image retenue pour la valorisation du site et de la commune.

Le projet paysager intégrera la logique du fonctionnement des équipements et proposera un phasage de réalisation indépendant de la réalisation de ces derniers.

Les équipes rendront pour le 30 SEPTEMBRE 1997 l'ensemble des documents représentant leurs propositions ainsi que les estimations correspondantes.

A l'issue de la procédure, le maître d'ouvrage pourra selon son souhait acter du projet représentatif de son ambition.

Il pourra, sans préjuger des suites qui lui seront données, faire valoir auprès de la population et des collectivités appelées au financement, l'image et le contenu de l'opération ainsi définie.

De même il pourra faire évoluer la proposition retenue d'éventuelles adaptations apportées par l'analyse des propositions des autres marchés de définition.

Selon la possibilité offerte par la procédure, le maître d'ouvrage pourra, s'il le souhaite, prolonger la mission de l'équipe dont le projet aura émergé vers une mission de réalisation totale ou partielle du programme ainsi déterminé.

Une attention particulière devra être portée :

→ Dans la programmation

- A la pertinence dans l'organisation des équipements dans leur contexte local (communal-supra communal)
- A l'optimisation du projet, en évitant le piège d'une trop grande polyvalence des espaces, dépréciant la lisibilité des usages.
- A la cohabitation harmonieuse des différentes pratiques , des différents publics, des usagers.
- A l'accueil des pratiques amateurs d'entraînement ou de manifestations exceptionnelles (quelque soit leur champ culturel, social, sportif).

→ Dans la réalisation

- A la prise en compte de la géographie d'implantation de la ville de Roncq
- A l'identité du lieu et son impact sur la commune (villas et parcs, fermes et terroir)
- A l'organisation des accès de proximité à partir des quartiers comme à l'usage des « invités » à partir de la RN 17
- Au respect de l'environnement et en particulier du fonctionnement de l'assainissement intégrant des données hydrologiques
- A la prise en compte des données paysagères et architecturales du site après état des lieux du bâti périphérique et diagnostic des arbres du Bois Leurent

## ELEMENTS DE RENDUS :

### Etape 1

échéance : 29 AOUT 1997

- rendu : 2 planches AO
- Analyse du site  
(organigramme des liaisons et relations)
  - Analyse et restitution de la programmation  
(organigramme fonctionnel/surface)
  - Développement du champ de référence

### Etape 2

échéance : 30 SEPTEMBRE 1997

- rendu : 3 planches AO
- projet paysager 500ème
  - esquisse architecturale 200ème
  - perspectives et vues cavalières d'intégration
  - chiffrage et phasage d'intervention

UF

Z.A.C

Création 21.02.92  
Approbation 26.06.92

Création  
Approbation  
AS

NAP  
0,60

NAB

NAg

NAB

79

71

16

14

Propriétés  
Ville de Ronces

En cours de  
Négociation.

AN

UCb

0,20

NAB

AR

VC

UBb

0,40

NAB

NAB

130

UCb

0,20

UBb

0,60

UA

1,00

UCb

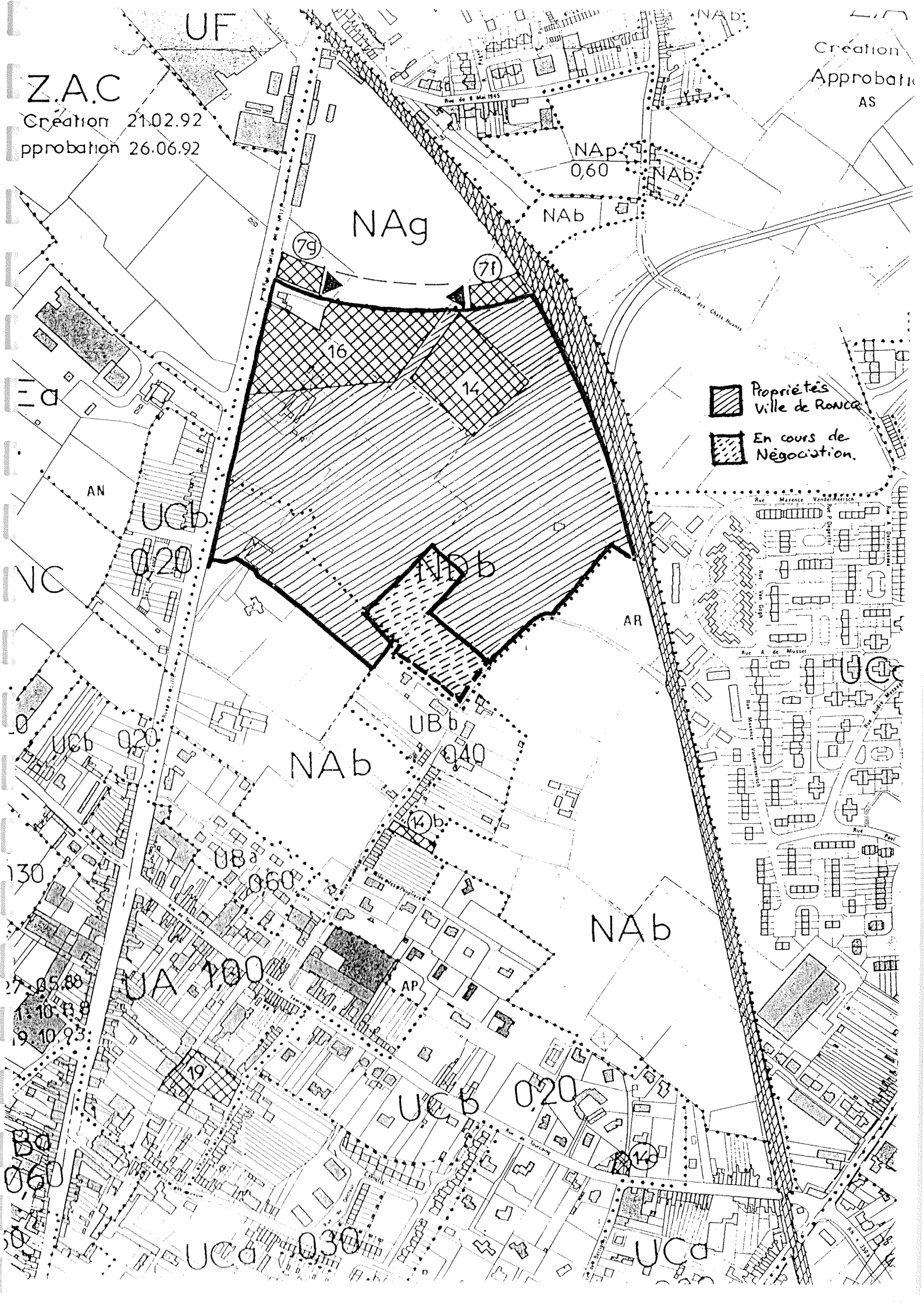
0,20

0,60

UCa

0,30

UCa



Bibliothèque Municipale et Ecole Municipale de Musique	1/E-4	Presbytère du centre	24/E-4
C.E.S. Paul Eluard	2/F-5	Eglise Saint Roch	25/D-7
Centre International de Transport	3/G-4/G-5	Halte-garèrie "Les Galopins"	
Centre Social Alphonse Lœul	4/E-7	P.M.I. du Blanc Four	26/D-7
Cimetière du Blanc-Four	5/D-8	Hôtel de Ville	27/E-4
Cimetière du Centre	6/D-4	Maison de retraite "La Colombe"	28/E-4
Clinique Saint Roch	7/D-8	Maison des Associations et salle de cinéma G. Philippe	29/E-5
Commissariat de Police	8/E-4	Salle de musculation	29/E-5
Complexe sportif Guy Drut	9/E-5	Maison paroissiale	25/D-7
Complexe sportif Jules Gilles	10/F-5	Mini crèche "La Maissonette"	
Crèche Familiale "Les Petits Compères"	11/E-4	P.M.I. du Centre	31/E-5
Dojo Municipal	12/E-4	Parc du Lion	32/G-6
Ecole maternelle Elsa Triolet	13/D-3	Piscine municipale	33/E-4
Ecole primaire Pablo Neruda	13/D-3	Poste	34/E-4
Ecole maternelle et primaire Immaculée Conception	14/E-4	Salle de gymnastique Henri Boério	37/F-5
Ecole maternelle et primaire St Roch	15/D-7	Salle de sport Jules Stélandre	39/E-7
Ecole maternelle Marie Curie	16/E-7	Salle Destombes	9/E-5
Ecole maternelle Pablo Picasso	17/F-6	Salle Georges Catry	40/E-4
Ecole primaire Jacques Brel	17/F-6	Salle Polyvalente	41/E-7
Ecole maternelle Pauline Kergomard	18/E-4	Services Techniques	42/E-4
Ecole primaire Louis Pergaud	20/E-4	Stade Joël Bats	47/D-8
Ecole primaire Saint Joseph	22/E-5	Stade A. Lœul	43/E-5
Ecole primaire Vallés Jaurès	23/D-7	Stade Michel Soen	44/E-8
Eglise Saint Piat	24/E-4	Unité Territoriale de Tourcoing	45/G-6
		Zone d'Activités des Champs	46/G-6

